

N° d'immatriculation : 01544957
N° association caritative 282305



Minority Rights Group

Rapport et états financiers
31 décembre 2018

Minority Rights Group
Sommaire
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Sommaire	Pages
Référence et détails administratifs	2
Rapport du Conseil	3-9
Rapport indépendant des auditeurs	10-12
État financier consolidé des activités financières (incorporant les revenus et les comptes de dépenses)	13
Bilan consolidé	14
Bilan association caritative	15
État consolidé des flux de trésorerie 16	
Notes afférentes aux états financiers	17-27

Minority Rights Group
Référence et détails administratifs
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Statut

L'organisation est une société de bienfaisance limitée par garantie, constituée le 11 février 1981 et enregistrée en tant que telle le 11 mai 1981.

Documents constitutifs

Les statuts, amendés le 14 octobre 2011, établissent les objets et les pouvoirs de l'association caritative et la manière dont elle est régie.

Résumé des pouvoirs d'investissement

Les documents constitutifs donnent à Minority Rights Group la capacité d'investir des fonds qui ne sont pas immédiatement requis par les activités de l'association caritative.

Numéro d'immatriculation	1544957
Numéro d'association	282305
Siège social et	54 Commercial Street
Adresse d'exploitation	Londres E1 6LT

Officiers honoraires	Gay McDougall	Présidence
	Bill Samuel	Trésorier
	Joshua Castellino	Secrétaire

Membres du Conseil

Les membres du Conseil de Gestion qui ont servi pendant l'année et jusqu'à la date du présent rapport étaient :

Tom Astor
Albert Barume
Arjan Buteijn (jusqu'en mars 2018) - Trésorier
Joshua Castellino (a démissionné en octobre 2018)
Joe Frans
Françoise Hampson
Mahdiz Keshavarz
Gay McDougall - Présidence du Conseil
Willy Mutunga (depuis avril 2018)
Bill Samuel (depuis avril 2018) - Trésorerie
Meena Varma - Présidence du comité financier et d'intérêt général

Personnel principal	Joshua Castellino	Directeur exécutif/ secrétaire général (désigné en octobre 2018)
	Claire Thomas	Directeur adjoint
	Carl Soderbergh	Directeur de la politique et des communications
	Berihu Mohammed	Directeur financier, de l'administration et des TI

Banquiers NatWest, 38 Strand, Londres, WC2H 5JB

Avocats Bates Wells and Braithwaite, 10 Queen Street Place, Londres, ECAR 1BE

Auditeurs Kingston Smith LLP, Devonshire House, 60 Goswell Road, Londres, EC1M 7AD

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Concrétiser les droits des autochtones et des minorités dans le monde

Nous avons pour approche d'apporter un soutien aux voix des communautés minoritaires et autochtones sur le terrain, en collaborant avec elles pour collecter des preuves de persécution, de discrimination et d'exclusion, tout en ralliant un soutien international, et en les aidant à soumettre leurs situations aux officiels et décideurs. Nous visons, ensemble, à faire la différence pour certaines des communautés les plus menacées et les plus désavantagées du monde. Notre mission est de garantir les droits des minorités et des populations autochtones, et de promouvoir la coopération et la compréhension entre les communautés.

Stratégie du Minority Rights Group

2018 était la deuxième année de notre stratégie sur quatre ans [2017-2020], qui se concentre sur les objectifs suivants :

- 1) contrer les persécutions ethniques religieuses, une cause profonde de la migration forcée, et
- 2) promouvoir l'inclusion des minorités et des populations autochtones dans la société et le développement durable.

Les principaux éléments de 2018 incluent :

- La plaidoirie influente de MRG aux Nations Unies, qui a inclus plusieurs interventions aux sessions d'été (38ème) et d'automne (39ème) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi qu'un discours de Claire Thomas lors d'un événement parallèle durant la 39ème session dans le cadre du lancement à Genève de l'UNFPA, Fiche informative sur la santé maternelle des femmes issues des populations autochtones, préparée par MRG et Health Poverty Action.
- Notre rapport récent publié en collaboration avec Ceasefire on Iran a été spécialement mentionné par le secrétaire général des Nations Unies, M. Antonio Guterres, dans son rapport à l'assemblée générale de septembre 2018.
- Activiste yézidie, ayant survécu à ISIS et bénéficiaire de MRG, Nadia Murad, a reçu le Prix Nobel de la paix cette année (avec le gynécologue Congolais, Denis Mukwege) pour leurs efforts visant à mettre fin au recours aux violences sexuelles comme arme de guerre et des conflits armés.
- L'ERRC a contacté MRG pour qu'elle intervienne dans un procès à la cour européenne des droits de l'homme appelé *Mammadov contre Macédoine* traitant de la discrimination institutionnelle contre les Roms.
- La couverture médiatique a été positive tout au long de 2018, et MRG a été mentionnée dans environ 880 articles de presse. Les moments forts incluent un article du *Guardian* traitant des Roms en Ukraine, la couverture médiatique du *Daily Mail* sur l'esclavage en Mauritanie et l'éviction des Massai en Tanzanie, y compris des articles dans le *Washington Post* sur l'esclavage en Mauritanie et la colère qui ravage l'Inde.
- Le financement de notre projet a été réussi en 2018, et en dépit des affres d'un changement significatif de personnel, nous avons levé 136 % de notre budget annuel. Les subventions approuvées depuis la dernière réunion du conseil incluent une proposition de l'UE pour la protection des défenseurs des droits de l'homme qui travaillent sur les droits fonciers en Afrique de l'Est. DFID et l'UE ont financé des travaux sur la liberté de religion ou de conviction en Asie du Sud, et une proposition pour Ireland Aid de continuer le développement des compétences et le travail sur l'autonomisation juridique en Afrique de l'Est.
- Deux défis significatifs se sont cristallisés dans cette période : (i) les écarts de financement de contrepartie sur nos projets d'aide de Thaïlande et d'Irish Aid III (achevés en 2018) ; (ii) l'environnement politique tendu en Hongrie, particulièrement la criminalisation de l'aide aux réfugiés.

Premier objectif de la stratégie : Contrer les persécutions ethniques religieuses, une cause profonde de la migration forcée

Nous avons solidifié notre travail en 2018 pour adresser la persécution des minorités religieuses au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud, et nous avons soutenu les activistes et les organisations basées notamment en Égypte, en Iran, en Irak et au Pakistan, pour contrôler et recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme de certains membres des communautés de ces pays, et les signaler à l'échelle nationale et internationale. Cela a engendré la publication de 8

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (suite)

rapports en 2018 y compris des couvertures médiatiques importantes sur les risques des peuples menacés dans le monde. MRG a apporté son soutien à des individus de ces pays pour qu'ils participent à des événements de défense et pour demander à ce qu'il y ait une responsabilisation des menaces continues faites contre la vie, les libertés, et la liberté religieuse des minorités.

Dans le cadre de notre première priorité stratégique de soutien des minorités subissant une persécution, 92 activistes au total (dont 45 % de femmes) ont bénéficié d'une formation sur mesure sur le contrôle et le combat contre les persécutions à travers tous nos programmes. Environ 2 formés sur 3 sont du personnel d'organisations de la société civile, des activistes et des membres de la communauté qui ont acquis des compétences, des connaissances et des stratégies pour contrôler les abus et défendre leurs droits. Les activistes proviennent en particulier de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, outre de l'Asie du Sud et Sud-est.

Notre réseau régional en **Asie** pour les organisations de la société civile autochtone et des minorités qui travaille sur les questions de la liberté des religions et des convictions (le « South Asia Collective ») est toujours actif dans la défense continue des droits qui a inclus un dépôt joint au sujet du Sri Lanka au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, et à l'Examen périodique universel. 2018 a également vu quelques développements inquiétants en Inde, particulièrement à Assam, auxquels nous avons pu réagir et que nous avons également mis en lumière (par l'organisation, par exemple, d'un intervenant aux Nations Unies sur le sujet, en novembre.) Dans la région **MENA**, nous avons poursuivi nos efforts pour créer un réseau d'activistes des minorités religieuses qui offre un soutien aux activistes de la région pour défendre les droits sur divers sujets, y compris contre les violations des droits des Nubiens en Égypte.

Huit rapports qui mettent en avant les violations des droits de l'homme, les discriminations et les déplacements dans nos régions ciblées ont été publiés. Ils incluent notre publication annuelle vedette intitulée *Minority and Indigenous Trends*. En 2018, le thème principal a été la migration et les déplacements. La carte/l'indice annuel des personnes menacées a aussi été publié.e et est disponible ici : <http://peoplesunderthreat.org>

Deuxième objectif de la stratégie : Promouvoir l'inclusion des minorités et des populations autochtones dans la société et le développement durable.

Des formations sur l'obtention de l'égalité et l'inclusion ont été offertes aux activistes dans le cadre de plusieurs projets, dont : La Mauritanie, la Macédoine, l'Afrique de l'Est, l'Ukraine, la Tunisie et le Botswana. 193 activistes au total ont été formés (52 % d'entre eux étant des femmes).

En **Afrique de l'Est**, trois partenaires émergents (d'Ouganda, de la RDC et du Rwanda) ont bénéficié d'un soutien pour instaurer des petits projets de défense sur des sujets tels que l'accès à l'éducation, à l'emploi et la santé au profit de leurs communautés. Par ailleurs, les partenaires existants en Ouganda, au Kenya et en RDC ont mis au point des propositions intéressantes de mécanismes de responsabilisation, qui visent à améliorer la réceptivité des décideurs aux besoins des communautés marginalisées. Des programmes de bourses ont également été lancés pour aider les activistes parajuristes à mettre en pratique leurs compétences et leurs connaissances sur le terrain.

La défense nationale entreprise par les partenaires de MRG, avec notre soutien, a inclus toute une série de représentations au nom des populations autochtones en RDC et au Rwanda, et une égalité des droits des tribus non Tswana au Botswana. Des rapports indépendants aux organes des Nations Unies ont inclus, entre autres, un rapport au Comité contre la torture sur la Mauritanie, et un rapport à l'UPR sur la Macédoine. Nous avons aussi contribué au Rapporteur spécial sur les questions des minorités avant la visite au Botswana.

Nous avons constamment suivi nos deux réussites juridiques récentes, majeures : le dossier *Ogiek* (droits fonciers, Kenya), et le dossier *Said & Yarg* (esclavage, Mauritanie). *Kenya* : Suite à la décision historique de la cour africaine en mai 2017, une mobilisation de suivi a été faite pour garantir la pleine instauration du jugement, y compris conformément à la loi nationale

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (suite)

qui respecte les droits fonciers communaux (loi de 2016 sur les terres communautaires et la loi de 2016 sur la gestion des forêts et la conservation). Une défense continue, en Mauritanie, aussi bien au niveau régional en Afrique qu'au niveau des Nations Unies visant à obtenir l'éradication de l'esclavage, a été combinée à la formation des protagonistes susceptibles d'avoir un impact sur l'esclavage, qui incluent des avocats, des juges, des activistes et des journalistes. Un travail juridique continu a été poursuivi sur les dossiers de la Ferme de Sukenya (Tanzanie, droits fonciers), le Parc National de Kahuzi-Biega (RDC, droits fonciers) et des études de faisabilité pour un nouveau travail juridique en Égypte, au Botswana et en Ouganda.

Mesurer le succès et l'impact

Le travail de MRG veille principalement à garantir l'implémentation du respect des droits de l'homme par l'éducation, la promotion et l'habilitation du public, qui sont des tâches largement reconnues comme difficiles à mesurer et à évaluer. En particulier, les changements d'attitudes ou de comportements sont difficiles à mesurer. Les changements sociaux complexes sont durs à résumer dans un rapport quantitatif très bref. MRG a néanmoins continué de trouver des moyens d'évaluer et de fournir des rapports sur son travail, et l'association bénéficie d'une bonne réputation au sein des organisations de défense des droits de l'homme pour les évaluations et la transparence de ses rapports. Tous les programmes majeurs de MRG ont été évalués indépendamment et toutes les évaluations sont disponibles à la lecture sur notre site web (notre travail/nos programmes passés et la section des évaluations).

Exemples de l'impact de nos activités en 2018

L'établissement de dialogues continus avec les autorités nationales au sujet des droits des communautés vulnérables est un produit important de notre travail.

En *Ukraine*, nous avons poursuivi l'instauration de 12 groupes d'action communautaire (GAC). Il s'agit d'initiatives d'organisation des communautés qui ont le rôle de conciliateurs Roms (des travailleurs sociaux de fait qui agissent en qualité d'intermédiaires entre les communautés Roms et les institutions publiques). Le CAG inclut aussi des OGN, des leaders et des citoyens actifs Roms locaux. Il organise des heures de visite avec les membres de la communauté et convient d'actions pour résoudre les problèmes soulevés par les membres de la communauté Rom. Des exemples de problèmes mentionnés et résolus par l'intermédiaire des GAC incluent un meilleur réseau d'égouts, ou des dossiers individuels associés au manque de pièces d'identité. Les fonctionnaires pertinents sont invités et participent aux GAC.

Notre travail de sensibilisation des décideurs aux problèmes rencontrés par les communautés que nous soutenons implique parfois d'offrir des formations aux décideurs, comme cela a été le cas en *Macédoine* où en 2018, 30 autorités locales ont été formées sur les droits des minorités.

Veiller à ce que les droits des communautés avec lesquelles nous travaillons soient reconnus et protéger est un élément central de notre travail : suite à nos campagnes de défense avec notre partenaire irakien local pour défendre les droits des Sabéens du gouvernorat de Maysan, un siège pour la minorité Sabéenne-Mandéenne a été octroyé au Conseil du gouvernorat local. Applicable à la prochaine élection du gouvernorat, cela signifie que la communauté aura une voix au niveau local et la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de demander des changements.

Gestion, gouvernance et structure du Minority Rights Group

Le MRG est une société de bienfaisance limitée par garantie et qui est régie par ses statuts. Actuellement dans sa cinquantième année, Minority Rights Group International continue d'opérer avec un conseil de gouvernance international qui se réunit deux fois par an et qui a des membres issus de huit pays. MRG a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (CESNU) et celui d'observateur avec la Commission africaine pour les droits de l'homme et des peuples.

Le conseil de MRG est présidé par Gay McDougall. Les membres du conseil incluent des personnes de différentes régions du monde et des membres des communautés minoritaires. En raison de la couverture internationale et de la vaste circonscription, les membres du conseil ne représentent aucune communauté spécifique mais ils veillent plutôt à ce que MRG traite de tous les droits des minorités et leurs problèmes dans le monde. Les membres de l'association caritative garantissent de contribuer un montant ne dépassant pas 10 £ des actifs de l'association caritative en cas de dissolution. Le nombre total de telles garanties au 31 décembre 2018 était de 9. Les membres du conseil sont des membres de l'association caritative mais ils n'ont que des droits de vote.

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (suite)

Présidente de MRG Gay McDougall

Gay McDougall a été la première personne à endosser la fonction d'experte indépendante des Nations Unies sur les questions des minorités de 2005 à 2011. Elle a été directrice exécutive de l'ONG internationale Global Rights, de 1994 à 2006. De 1997 à 2001, elle a été experte indépendante à l'instance onusienne qui supervise la conformité à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et durant cette période elle a négocié l'adoption de la recommandation générale XXV sur les dimensions du genre dans la discrimination raciale, qui demande que les gouvernements signalent explicitement la situation des femmes qui sont impactées par la discrimination raciale. Elle a endossé un rôle de leader dans la Troisième Conférence Mondiale des Nations Unies contre le racisme. Ses titres académiques incluent le poste de professeure invitée, émérite de Mulligan en droit international à la fameuse Fordham Law School (2013) ; le poste de professeure invitée Robert Drinan en droits de l'homme au Centre de droit de l'Université de Georgetown à Washington, D.C. (2011-2012) ; chercheur émérite en résidence à l'American University Washington College of Law (2006-2008) ; et Professeure à l'Académie annuelle sur les droits de l'homme et droits humanitaires à l'université américaine (2010 et 2012). Mme Gay est titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université de Londres et elle est actuellement vice-présidente du comité CERD.

Un tiers des membres du conseil partent chaque année, tour à tour (mais ils peuvent être réélus). Les membres du conseil ont un mandat de 6 années consécutives au maximum (ou 8 dans les cas des officiers). Alors que les membres du conseil quittent leurs fonctions, des nouveaux membres sont identifiés pour leurs compétences particulières, ou parce qu'ils bénéficient d'une expérience et d'une expertise utiles pour l'association caritative. Il est recommandé aux nouveaux membres du conseil de visiter les bureaux de MRG pour des briefings avec le personnel, dans le cadre du processus d'entrée en fonctions. Les documents pertinents et l'accès aux informations sur la gouvernance et le travail de l'association leurs sont remis.

Le conseil décide du budget de l'association, il approuve les comptes, désigne les auditeurs, et définit la direction stratégique de MRG. Il surveille et garantit que les mesures de contrôle adéquates, contre des risques majeurs, sont en place. Le conseil a mis en place un sous-comité (le comité financier et d'intérêt général) qui se réunit généralement trois fois par an pour garantir le contrôle approprié des procédures et processus financiers de MRG. Le sous-comité gère également les problèmes de propriété, de gestion du risque et de personnel.

La gestion de la charité au quotidien revient à l'équipe dirigeante composée de 8 personnes expérimentées, dirigées par le directeur exécutif qui doit rendre des comptes au conseil.

Pour être plus proche de ses partenaires locaux, MRG a deux bureaux régionaux : Minority Rights Group Afrique (en Ouganda) et Minority Rights Group Europe (en Hongrie). Une autre entité de MRG a été établie en Belgique en 2018.

Nous avons également plusieurs membres du personnel basés dans les pays dans lesquels nous avons des programmes, comme la Thaïlande ou des lieux stratégiques comme Genève. Nous coopérons aussi avec plusieurs associations caritatives qui ont la même vision stratégique pour partager les informations et parvenir à des objectifs communs.

MRG respecte les conseils d'intérêt public de la Commission caritative en informant les administrateurs et le Conseil international de MRG de leurs devoirs. L'intégralité de notre opération est sujette à un passage en revue et est contestée pour veiller à ce que le public bénéficie des aspects de nos objectifs de bienfaisance.

Le Conseil de gestion présente son rapport et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les états financiers sont conformes aux exigences statutaires actuelles, le mémorandum et les statuts, ainsi que la pratique recommandée - procédures comptables pour les organismes de bienfaisance (FRS 102).

Passage en revue des risques pour l'association caritative 2018

Le Conseil et le Comité financier et d'intérêt général évaluent régulièrement les risques auxquels l'association est exposée. Plus de 20 domaines de risques sont évalués, en termes de probabilité et d'impact. Des informations complètes et des mesures d'atténuation sont discutées et confirmées en place. La place réduite des organisations de société civile et le développement de l'impunité des actions des états signalent clairement le climat de risque dans lequel MRG opère. Parmi les plus hauts risques pour MRG on continue de recenser le risque pour le personnel et les biens, lors de voyages dans les pays affectés par

Minority Rights Group

Rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (suite)

l'insécurité, ou des conflits ou des risques politiques pour les projets dans les pays (par ex. harcèlement ou interférence des autorités). L'association a pris des mesures pour évaluer chaque risque, chercher des mesures actives pour les atténuer, et pour vérifier les deux facteurs substantiels et notre évaluation de chaque risque.

Les facteurs de risque spécifiques identifiés pendant la période incluent :

1- Des menaces continues pour la sécurité dans plusieurs pays de projets où des conflits subsistent, y compris des menaces grandissantes pour l'espace civil : Dans la région MENA, presque tous les pays font partie de l'une des catégories suivantes en matière de situation de l'espace civique : fermé, répression ou obstruction. Des mesures appropriées seront prises le cas échéant pour protéger le personnel, les projets et les partenaires, suite à la politique de sécurité existante de MRG.

2- « Brexit » : En qualité d'association dont le siège social est au Royaume-Uni, avec les institutions de l'UE qui sont une source importante de financement, nous avons commencé à planifier la possibilité que le Royaume-Uni quitte l'Union européenne. Pour compléter notre bureau de longue date en Hongrie, une nouvelle entité a été établie en Belgique.

3- Sauvegarde : MRG a passé en revue et actualisé ses procédures de recrutement et en matière de respect de la dignité de la personne au travail. Nous avons aussi introduit une procédure et une politique de préservation, dont une procédure de plainte accessible via notre site Web.

Plans pour les périodes futures

Les deux prochaines années de notre période stratégique actuelle nous verront continuer de répondre aux besoins des minorités et communautés autochtones dans le monde. Nous sommes actuellement en train d'explorer la possibilité de développer une activité dans des pays où, jusqu'à récemment, tout travail avec la société civile était très limité, comme le Zimbabwe et l'Éthiopie. Nous nous attendons à ce que notre travail sur la liberté de religion et des convictions continue d'être au cœur de nos programmes. La question de la discrimination intersectionnelle ne cesse de croître au sein de nos programmes alors que nous travaillons de plus en plus avec des communautés qui doivent faire face à plusieurs formes de stigmatisation qui sont notamment basées sur l'ethnie, mais aussi le handicap ou l'orientation sexuelle.

Remerciements

MRG remercie tous les partenaires qui ont collaboré avec nous en 2018, dont un grand nombre travaille dans des conditions de sécurité difficiles. Nous remercions également les décideurs, aussi bien au niveau local que national et international, qui ont écouté les points de vue et les préoccupations des minorités, et qui ont également pris en compte leurs points ; toutes les personnes qui ont parlé du sujet dans la presse et les médias, que ce soit dans la presse écrite, la télévision ou sur Internet - et, enfin et surtout, tous les donateurs - individus et institutions - qui ont fourni un soutien financier, sans lequel ce travail important n'aurait pas pu avoir lieu.

MRG a bénéficié du soutien de plus de 25 stagiaires temporaires qui ont aidé au travail de l'association en donnant leur temps et leurs compétences tout au long de 2018. Ce temps donné a été très précieux pour l'association et est très apprécié.

Passage en revue financier

Durant l'exercice examiné, les revenus de Minority Rights Group sont passés de 2,75 millions de Livres Sterling en 2017 à 2,89 millions de Livres Sterling, soit une hausse de 5,1 % ou 140 000 £. Le total des dépenses a aussi augmenté de 2,9 millions £ en 2,65 millions £, ce qui représente une augmentation de 260 000 £ ou 10,9 %. Néanmoins, MRG a enregistré un surplus de 236 000 £ ou 8,2 % du revenu total pour l'année. Cet excédent net comprend un déficit de 82 000 £ dans nos activités financières restreintes et un excédent juste en dessous de 318 000 £ dans nos activités financières non limitées. Une grande proportion des fonds exclus de la contingence a été utilisée pour assister et subventionner tout un éventail de projets financés par des bourses limitées. Cette subvention s'est élevée à 139 000 £ en 2018 (273 000 £ en 2017).

MRG apprécie grandement le soutien financier que nous avons reçu de toute une pléthore de donateurs et de parties prenantes durant l'année, dont notamment Blanes Trust, Sylvia Adams, le Ericsson Charitable Trust, la fondation Lee, et le T.H. Brunner Charitable Trust, l'agence suédoise de coopération internationale pour le développement et le Ministère norvégien

Minority Rights Group

Rapport du Conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (suite)

des Affaires étrangères. Ces subventions et ces dons contribuent à nos finances et ils sont surtout une source indispensable de soutien financier pour nos divers projets et activités mondiales.

C'est la troisième année que l'association a préparé ses états financiers conformément au FRS 102. Les derniers états financiers préparés selon les pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni concernaient l'exercice clos le 31 décembre 2015 et la date de transition à la norme FRS 102 a été le 1er janvier 2015. Une réconciliation des montants présentés conformément aux pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni a eu lieu en 2016 avec une explication des politiques comptables à la transition. L'impact le plus important des nouvelles réglementations comptables est que MRG doit prévoir des passifs éventuels significatifs en rapport au déficit des pensions signalé auparavant. Cette prévision a été antidatée à 2014 et sa valeur cumulative au 31 décembre 2018 s'élevait à 95 000 £, une baisse par rapport à 117 000 £ (en 2017), 129 000 £ (en 2016) et 133 000 £ (en 2015).

Politique des réserves

Pour garantir la continuité des opérations en cas de perte temporaire de financements, pour financer/subventionner les projets et/ou couvrir les manques de financement de contrepartie d'un projet, pour les frais essentiels de soutien, généraux et de la direction clé, et pour avoir une réserve adéquate en cas de problèmes temporaires de liquidités, MRG vise à mettre de côté des réserves non restreintes suffisantes pour une durée d'au moins 6 mois. Il est estimé que ces frais s'élèveront à 472 000 £ ou 18 % des dépenses totales par an. Actuellement, MRG a 286 000 £ – soit 7 mois couverts dans ses réserves générales.

Performance et politique d'investissement

Pour le niveau d'investissement et avoir des fonds excédentaires disponibles, l'association caritative cherche à garantir un retour maximal pour un risque minimal, et un niveau approprié de liquidités. Dans le cadre de ces objectifs, les fonds excédentaires ont été investis dans deux fonds bien cotés, et basés sur des unités, pour limiter les risques et fournir une bonne liquidité, et tous les revenus des investissements ont été réinvestis. La valeur de marché du portefeuille d'investissement de l'association caritative, au 31 décembre 2018, se monte à tout juste 239 934 £.

Fonds de dotation pour marquer notre 50ème anniversaire

En 2018, MRG a lancé la possibilité d'établir un fonds de dotation qui serait instauré formellement à la 50ème année de MRG. Si des contributions suffisantes sont obtenues, il est espéré que MRG pourra acheter un bâtiment, qui réduira les frais généraux.

Politique relative au versement de subventions

Les fonds sont fournis aux partenaires pour des activités jointes dont des événements, de la recherche, des publications, des plaidoiries nationales et internationales, les traductions et d'autres activités appartenant à notre mandat et dans le cadre de nos projets de bienfaisance. Le décaissement de ces fonds est régi par les contrats qui précisent les tâches à effectuer par le partenaire, leurs demandes de rapports, les délais de réalisation des tâches et le calendrier des déboursements pour les tranches de fonds. Par ailleurs, MRG offre occasionnellement des petites subventions d'investissement pour l'équipement informatique, dans le cadre de certains de ses programmes. Pour ses subventions, les partenaires doivent fournir une explication concernant l'utilisation de l'équipement ainsi que les copies des factures pour confirmer que les fonds ont bien été utilisés aux fins indiquées.

Mention de responsabilité du Conseil de gestion

Il incombe au Conseil (qui sont aussi les directeurs de Minority Rights Group aux fins du droit des entreprises) de préparer un rapport et les états financiers conformément aux lois applicables et aux pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni applicables pour cette période. Lors de la préparation des états financiers, le Conseil doit :

- sélectionner des politiques comptables appropriées et les appliquer de manière cohérente ;
- observer les méthodes et principes des PR des associations caritatives ;
- porter des jugements et faire des estimations qui sont raisonnables et prudents ;

- déclarer si des pratiques comptables applicables, dont FRS 102, ont été respectées, et que tout écart matériel est divulgué et expliqué dans l'état financier ;
- déclarer si une PR est applicable et a été respectée, et que tout écart matériel est divulgué et expliqué dans les états financiers ;
- préparer les états financiers sur la base du principe de continuité d'exploitation, à moins qu'il ne convienne pas de supposer que l'association continuera son activité.

Le Conseil a pour responsabilité de tenir des documents comptables qui divulguent, avec suffisamment de précision, la position financière, à tout moment, de l'association caritative, et qui leur permettent de veiller à ce que les états financiers sont conformes à la loi de 2006 relative aux sociétés. Ils doivent préserver les biens de l'association caritative et doivent par conséquent prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir et détecter une fraude ou d'autres irrégularités.

Selon les informations dont dispose le Conseil : les auditeurs de l'association sont informés de toutes les informations d'audit pertinentes ; et le Conseil a pris toutes les mesures nécessaires pour connaître toutes les informations d'audit pertinentes, et établir que les auditeurs sont au courant de ces informations.

Le Conseil est responsable de la tenue et de l'intégrité des informations financières et d'entreprises présentes dans le site Web de l'association. La loi britannique qui gouverne la préparation et la diffusion des états financiers peut différer de la législation dans d'autres juridictions.

Politique de rémunération

Les principes directeurs de la politique de rémunération de l'association caritative sont les suivants :

- Garantir l'accomplissement des objectifs de l'association ;
- Attirer et retenir une main-d'œuvre motivée qui a les compétences et l'expertise nécessaires pour l'efficacité de l'association ;
- La rémunération doit être équitable et cohérent dans toute l'association ;
- Doit prendre en compte les objectifs, les buts et les valeurs de l'association caritative ;

Garantir des niveaux de paie et des augmentations de salaire appropriés dans le contexte des intérêts de nos bénéficiaires.

Rémunération des cadres supérieurs

En ce qui concerne la rémunération des cadres supérieurs de l'association caritative, cette dernière prend en considération l'impact potentiel des structures et niveaux de rémunération des cadres supérieurs sur la main-d'œuvre globale de l'association, et elle prend en compte les principes supplémentaires suivants :

- S'assurer que l'association caritative peut accéder aux types de capacités, aux expériences et aux compétences nécessaires pour ses dirigeants opérant dans un environnement international, l'étendue particulière de ces rôles dans l'association et le lien avec la paie ;
- La nature de l'offre d'emploi plus étendue faite aux cadres supérieurs, où la paie est une partie de l'ensemble qui inclut le développement personnel, l'épanouissement personnel et l'association avec le bénéfice public fourni. L'association caritative reconnaît qu'il est parfois possible d'attirer des cadres supérieurs à des taux moindres que dans les secteurs publics ou privés.

Conformément aux recommandations de l'enquête de NCVO (plateforme nationale des ONG anglaises) sur la rémunération des cadres supérieurs publiée en avril 2014, l'association caritative a décidé de divulguer la rémunération de tout le personnel qui a gagné plus de 50 000 £ par an (au pro rata). Cela concerne actuellement le directeur général et le directeur adjoint puisque tous les autres membres du personnel ont gagné moins de 50 000 £ par an.

La rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 inclut le salaire et les contributions à la caisse de retraite. Aucun autre avantage pécuniaire n'est donné au personnel de l'association caritative.

Meena Varna
Vice-présidente et Présidente du comité financier et d'intérêt
général

Joshua Castellino
Directeur
général/secrétaire

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX MEMBRES ET ADMINISTRATEURS DE MINORITY RIGHTS GROUP

Opinion

Nous avons audité les états financiers de Minority Rights Group (la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui inclut la déclaration des activités financières du groupe, les bilans de l'association caritative mère et du groupe, l'état des flux de trésorerie du groupe ainsi que les notes des états financiers, dont un résumé des politiques comptables significatives. Le cadre de présentation des états financiers appliqué à la préparation correspond à la loi applicable et les pratiques comptables du Royaume-Uni (pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni), y compris FRS 102 « la pratique standard de compte-rendu financier au Royaume-Uni et en Irlande ».

Il est de notre avis que les états financiers :

- donnent une représentation fidèle et honnête de la situation des affaires de la société de bienfaisance mère et du groupe, au 31 décembre 2018, ainsi que des ressources de l'exercice du groupe et leur application, dont les revenus et les dépenses, pour l'exercice clos ;
- ont été préparés conformément aux pratiques comptables généralement reconnues au Royaume-Uni ; et
- ont été préparés conformément aux exigences de la loi britannique de 2006 sur les sociétés et celle de 2011 sur les associations caritatives.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux pratiques internationales d'audit (Royaume-Uni) (International Standard on Auditing (UK)) et les lois applicables. Selon ces pratiques, nos responsabilités doivent être décrites dans les responsabilités de l'auditeur pour l'audit de la section des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société de bienfaisance, conformément aux exigences éthiques pertinentes pour notre audit des états financiers au Royaume-Uni, dont la norme éthique du FRC. Nous avons également satisfait nos autres responsabilités éthiques, conformément à ces exigences. Nous croyons que les preuves de l'audit que nous avons obtenues suffisent et qu'elles conviennent au fondement de notre opinion.

Conclusions concernant la société en activité

Nous n'avons rien à signaler au sujet des questions suivantes pour lesquelles l'ISA (du Royaume-Uni) nous demande d'effectuer un rapport si jamais :

- les administrateurs utilisent le principe de continuité d'exploitation dans la préparation si les états financiers ne conviennent pas ; ou
- les administrateurs n'ont pas divulgué dans les états financiers des incertitudes matérielles identifiées, susceptibles de jeter le doute sur la capacité de la société de bienfaisance mère et du groupe de continuer d'adopter le principe de la continuité d'exploitation comptable pour une période d'au moins douze mois, à compter de la date à laquelle les états financiers sont autorisés à la publication.

Autres informations

Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport d'auditeur. Les administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion concernant les états financiers ne couvre pas les autres informations, sauf dans la mesure où cela est explicitement indiqué dans notre rapport, nous n'émettons aucune forme de garantie à cet égard.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations, et dans ce cas, d'évaluer si les autres informations ne correspondent pas aux états financiers ou aux informations tirées de l'audit, ou qui sembleraient significativement inexact. Si nous identifions des inexactitudes importantes ou des incohérences matérielles, nous devons déterminer si les états financiers contiennent des incohérences matérielles ou des inexactitudes concernant les autres informations. Si, sur la base du travail effectué, nous tirons une conclusion d'inexactitude importante des autres informations, nous devons signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à ce propos.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX MEMBRES ET ADMINISTRATEURS DE MINORITY RIGHTS GROUP (suite)

Opinions sur d'autres sujets prescrits par la loi britannique de 2006 sur les sociétés

D'après les travaux effectués dans le cadre de l'audit, nous sommes d'avis que :

- les informations remises dans le rapport annuel des administrateurs pour l'exercice associé aux états financiers préparés sont cohérentes avec les états financiers ; et
- le rapport annuel des administrateurs a été préparé conformément aux exigences juridiques applicables.

Sujets sur lesquels un rapport est requis par exception

Au vu des connaissances et de la compréhension de la société de bienfaisance mère et du groupe, et de son environnement durant l'audit, nous n'avons pas identifié d'inexactitudes importantes dans le rapport annuel des administrateurs.

Nous n'avons rien à signaler au sujet des questions suivantes pour lesquelles la loi britannique de 2006 sur les sociétés et celle de 2011 sur les organisations caritatives nous demandent d'effectuer un rapport si jamais, d'après nous :

- la société de bienfaisance mère n'a pas tenu de registres comptables adéquats et suffisants, ou des retours pertinents pour notre audit, des filiales que nous n'avons pas visitées, n'ont pas été reçus ; ou
- les états financiers de la société de bienfaisance mère ne concordent pas avec les retours et registres comptables ; ou
- Certaines divulgations de la rémunération des administrateurs précisée par la loi ne sont pas faites ; ou
- nous n'avons pas reçu toutes les informations ni les explications nécessaires pour notre audit ; ou
- les administrateurs ne sont pas autorisés à préparer les états financiers conformément au régime des petites entreprises et ils profitent de l'exemption des petites sociétés pour la préparation de rapport annuel des administrateurs et la préparation du rapport stratégique.

Responsabilités des administrateurs

Comme indiqué plus en détail dans la déclaration de responsabilité des administrateurs à la page 8, les administrateurs (qui sont aussi directeurs de la société de bienfaisance aux fins du droit des entreprises) sont responsables de la préparation des états financiers et ils doivent être sûrs de donner une perspective juste et honnête, et ils sont responsables du contrôle interne comme ils l'estiment nécessaire, pour faciliter la préparation d'états financiers qui ne contiennent aucune inexactitude, causée par une fraude ou une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs ont pour responsabilité d'évaluer la capacité de la société de bienfaisance mère et du groupe de poursuivre son activité, en déclarant, le cas échéant, les questions relatives à l'activité et ils doivent employer le principe de continuité d'exploitation à moins que les administrateurs ne décident de liquider le groupe ou la société de bienfaisance mère, ou d'arrêter ses opérations, ou bien s'ils n'ont pas d'autres alternatives que d'arrêter.

Responsabilités de l'auditeur en ce qui concerne l'audit des états financiers

Nous avons été désignés comme auditeurs conformément à la loi britannique de 2006 sur les sociétés et la section 151 de la loi britannique de 2011 sur les associations caritatives, et de faire un rapport conforme à ces lois.

Notre objectif est de veiller à ce que les états financiers dans leur globalité ne contiennent aucune inexactitude matérielle, par fraude ou erreur, et d'émettre un rapport de l'auditeur qui inclut notre opinion. Une garantie raisonnable est un haut niveau de garantie, mais ce n'est toutefois pas une garantie que l'audit est effectué conformément à l'ISA (Royaume-Uni) et qu'une inexactitude matérielle sera toujours détectée, si elle est bien là. Des inexactitudes peuvent survenir à la suite d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont jugées importantes si individuellement, ou dans leur intégralité, elles peuvent influencer les décisions économiques des utilisateurs, sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre de l'audit conforme à ISA (Royaume-Uni), nous faisons preuve de jugement et conservons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De même, nous ;

- Identifions et évaluons les risques d'une inexactitude matérielle des états financiers, par fraude ou par erreur, concevons et effectuons des procédures d'audit qui répondent à ces risques, et nous obtenons une preuve que cela suffit et convient pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante à la suite d'une

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX MEMBRES ET ADMINISTRATEURS DE MINORITY RIGHTS GROUP (suite)

fraude est plus élevé que suite à une erreur puisque la fraude peut impliquer un complot, de forger, d'effectuer des omissions intentionnelles, des fausses déclarations, ou de contourner des contrôles internes.

- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit dans le but de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas afin d'exprimer une opinion en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne de la société de bienfaisance mère et du groupe.
- Évaluer l'adéquation des politiques comptables employées et le caractère raisonnable des estimations comptables et les divulgations associées faites par les administrateurs.
- Conclure du caractère approprié de l'utilisation, par les administrateurs, du principe de la continuité d'exploitation et, sur la base des preuves de l'audit obtenues, s'il existe une incertitude significative en ce qui concerne des événements ou des situations susceptibles de jeter le doute sur la capacité de la société de bienfaisance mère et du groupe de continuer son activité. Si nous concluons qu'une incertitude matérielle existe, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport d'auditeur, sur les divulgations associées dans les états financiers, ou, si ces divulgations ne conviennent pas, modifier notre opinion. Nos conclusions se fondent sur les preuves puisées de l'audit jusqu'à la date du rapport de l'auditeur. Toutefois, les situations ou des événements futurs peuvent faire que la société de bienfaisance mère ou le groupe cesse son activité.
- Evaluer la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, dont les divulgations, et si les états financiers représentent les événements et transactions sous-jacentes d'une manière qui produit une représentation juste et honnête.
- Obtenir des preuves d'audit suffisantes sur les informations financières des entités ou des activités commerciales au sein du groupe pour être en mesure d'émettre une opinion au sujet des états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la performance de l'audit du groupe. Nous sommes les seuls responsables de notre rapport d'audit.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, notamment, l'étendue visée et le calendrier de l'audit ainsi que les résultats significatifs de l'audit, y compris des manquements importants en matière de contrôle interne que nous aurions identifié durant l'audit.

Utilisation de notre rapport

Ce rapport est uniquement fait pour les membres de la société de bienfaisance, en qualité d'organe, conformément au Chapitre 3 de la Partie 16 de la loi britannique de 2006 sur les sociétés, pour les administrateurs de l'association caritative, conformément au Chapitre 3 de la Partie 8 de la loi britannique 2011 sur les associations caritatives. Notre audit a été effectué pour les administrateurs et les membres de la société de bienfaisance concernant des questions que nous devons aborder dans le cadre d'un rapport d'audit, et rien que ce soit d'autre. Dans la pleine mesure permise par la loi, nous n'acceptons pas, ni n'endossons aucune responsabilité envers quelque partie que ce soit, à l'exception de la société de bienfaisance, ses membres, en qualité d'organe, et les administrateurs de l'association caritative, en qualité d'organe, en ce qui concerne notre travail d'audit, pour ce rapport, ou pour l'opinion que nous en avons formée.

Date

Neil Finlayson (Auditeur senior légal)
pour le compte de et au nom de Kingston Smith LLP, Auditeur légal

Devonshire House
60 Goswell Road
Londres, EC1M 7AD

Kingston Smith LLP est autorisé à agir en tant qu'auditeur selon les conditions de la Section 1212 de la loi britannique de 2006 relative aux sociétés.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
État des activités financières du groupe et de l'association caritative*
(Y compris les comptes de revenus et dépenses)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Note	2018			2017		
		Affectés	Exclus	Total	Affectés	Exclus	Total
		£	£	£	£	£	£
Revenu de :							
Dons et legs	2	-	1 079 563	1 079 563		786 599	786 599
Revenu des investissements		-	8 743	8 743		7 576	7 576
Transfert entre fonds		-	-	-	-	-	-
Défense et projets		1 749 808	-	1 749 808	1 906 737	-	1 906 737
Politique et publications		-	2 244	2 244	-	5 642	5 642
Autres		-	47 815	47 815	-	42 237	42 237
Total	15 2	1 749 808	1 138 365	2 888 173	1 906 737	842 054	2 748 791
Dépenses en :							
Collecte de fonds	3	-	105 779	105 779	-	135 372	135 372
Défense et projets	3	1 831 200	545 940	2 377 140	1 733 332	338 715	2 072 047
Politique et publications	3	-	168 828	168 828	-	183 480	183 480
Total	15 3	1 831 200	820 547	2 651 747	1 733 332	657 567	2 390 900
Résultat net/(dépenses)		(81 392)	317 818	236 426	173 405	184 487	357 891
Gain non réalisés sur les investissements	8	-	(32 825)	(32 825)	-	20 369	20 369
Gains latents sur les transactions de change		(9 658)	38 752	29 094	21 027	-	21 027
Transfert entre fonds		138 819	(138 819)		273 239	(273 239)	-
Mouvement net des fonds		47 769	184 927	232 696	467 671	(68 383)	399 287
Rapprochement des fonds							
Fonds au début de l'exercice		682 435	100 803	783 238	214 764	169 186	383 950
Fonds à la fin de l'exercice	15	730 204	285 730	1 015 934	682 435	100 803	783 237

* étant une consolidation de l'association caritative du R.-U. Et celle de Hongrie, conformément à FRS 10

Tous les résultats ci-dessus sont dérivés des activités constantes. Il n'y a pas eu d'autres pertes ni gains reconnus à l'exception de ceux indiqués précédemment. Les mouvements de fonds sont divulgués à la Note 15 des états financiers.

N° d'immatriculation 1544957
N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Bilan du groupe

Au 31 décembre 2018

	Note	2018 £	2017 £
Immobilisations			
Actif corporel	7	7 917	7 570
Investissements	8	239 934	264 016
		247 851	271 586
Actifs à court terme			
Débiteurs	9	192 781	268 997
Banque et caisse		954 841	462 176
		1 147 622	731 173
Créditeurs : montants dus dans 1 an	10a	(284 462)	(102 520)
Fonds de roulement		863 160	628 652
Prévoyance retraite	10b	(95 077)	(117 000)
Actif net	11	1 015 934	783 238
Fonds	15		
Fonds affectés			
Excédentaire		730 204	682 435
Dons exclus de la contir			
Prévoyance retraite		(95 077)	(117 000)
Réserves		380 807	217 803
Total des fo		1 015 934	783 238

Les notes font partie des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil le 14 mai 2019 et ils ont été signés en leur nom par :

Meena Varna
Vice-présidente et Présidente du comité financier et
d'intérêt général

Joshua Castellino
Directeur général/secrétaire

N° d'immatriculation 1544957
N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Bilan association

Au 31 décembre 2018

	Note	2018 £	2017 £
Immobilisations			
Actif corporel	7	6 674	
Investissements	8	239 934	
		246 608	
Actifs à court terme			
Débiteurs	9	121 587	287 037
Banque et caisse		612 398	147 890
		733 985	434 927
Créditeurs : montants dus dans 1 an	10a	(252 372)	(94 815)
Fonds de roulement		481 613	
Prévoyance retraite	10b	(95 077)	
Actif net	11	633 144	
Fonds			
Fonds affectés	15		
Excédentaire		442 491	
Dons exclus de la contingence			
Prévoyance retraite		(95 077)	
Réserves		285 730	
Total des fonds		633 144	

Les notes font partie des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil le 14 mai 2019 et ils ont été signés en leur nom

Meena Varna
Vice-présidente et Présidente du comité financier et
d'intérêt général

Joshua Castellino
Directeur général/secrétaire

N° d'immatriculation 1544957
N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
État des flux de trésorerie association caritative et groupe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	2018	2017
	£	£
Ressources résultat net (débours)	236 426	357 892
Intérêt reçu	-21	-19
Intérêt payé	58 037	14 564
Revenu des investissements	(8 743)	(7 576)
Dotations aux amortissements	4 808	6 473
Baisse/ (hausse) en débiteurs	82 464	177 347
(Baisse)/ hausse en créditeurs	175 694	(281 245)
	<hr/>	<hr/>
Encaissement/(sortie) net des activités d'exploitation	548 666	267 436
Achat d'actif corporel	(6 127)	(13 706)
Délestage de l'actif corporel	-995	(2 236)
Vente des investissements	-	-
Intérêt reçu	21	19
Intérêt payé	(58 037)	(14 564)
Ajustements du change net	9 138	25 501
	<hr/>	<hr/>
Hausse/(baisse) en liquidités dans la période	492 665	262 450
	<hr/>	<hr/>
Banque et caisse nettes au 1er janvier 2018/2017	462 176	199 726
	<hr/>	<hr/>
Banque et caisse nettes à la fin de l'exercice	954 841	462 176
	<hr/>	<hr/>
	31 décembre	31 décembre
Banque et caisse	2017	2017
Fonds en caisse - GBP	724	3 410
Fonds en banque - GBP	(296 606)	(316 929)
Fonds en caisse - devises étrangères (équivalent GBP)	8 667	6 281
Fonds en banque - devises étrangères (équivalent GBP)	1 242 056	769 414
	<hr/>	<hr/>
Banque et caisse nettes	954 841	462 176
	<hr/>	<hr/>

Soldes devises étrangères - Euro, USD, HUF hongrois et shillings ougandais - sont convertis en GBP aux taux de change de fin d'année conformément à la pratique standard.

N° d'immatriculation 1544957
N° association caritative 282305

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Note

1. Pratiques comptables

- a) Les états financiers ont été préparés selon le principe des coûts historiques tel que modifié par l'inclusion d'investissements à la valeur marchande, et conformément aux pratiques comptables applicables y compris la loi britannique de 2006 relative aux sociétés. Ils respectent les recommandations de la déclaration d'informations, comptable et de pratique recommandée pour les associations caritatives (émises en janvier 2015). En raison de l'introduction des principes des PR FRS 102, les déclarations financières du groupe consolide les états financiers de l'association caritative et les engagements de sa filiale pour l'année. Minority Rights Group Europe (Hongrie) est consolidé dans ces états financiers en qualité de filiale. Tous les états financiers vont jusqu'au 31 décembre 2018. Toutes les transactions intra-groupe, les soldes et les gains latents sur les transactions entre les entités du groupe sont éliminés lors de la consolidation. Les pertes latentes sont aussi éliminées sauf si la transaction prouve un trouble avec les actifs transférés. Le cas échéant, des ajustements sont apportés aux états financiers de la filiale pour aligner les politiques comptables employées sur celles employées par d'autres membres du groupe. Aux fins de ces comptes, l'Ouganda est traité comme une succursale et la Hongrie une filiale.
- b) Tous les revenus sont reconnus lorsque le revenu est admissible, le reçu est probable et le montant peut être mesuré avec fiabilité. Le revenu immatériel est reconnu lorsque le prestataire de service a engendré des frais. Le temps des bénévoles n'est pas inclus dans les états financiers.
- c) Les subventions sont reconnues dans leur intégralité dans les états des activités financiers pour l'exercice lors duquel les critères de reconnaissance des revenus (comme précédemment) sont satisfaits. Les subventions reçues d'avance pour une période comptable future spécifique sont reportées uniquement si certaines des conditions préalables d'admissibilité à la subvention n'ont pas été satisfaites.
- d) Les revenus perçus de l'étranger sont traduits en livres sterling le jour de la réception. Les frais encourus à l'étranger sont traduits en livres sterling au taux de change moyen du mois. Les fonds étrangers détenus sont traduits en livres sterling aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change sont prises en compte pour arriver aux ressources d'exercice nettes.
- e) Les intérêts et les dividendes sont reconnus quand ils sont reçus.
- f) Les suscriptions sont incluses dans les revenus pour l'exercice lors duquel elles sont dues.
- g) Les ressources de dépenses sont reconnues dans la période une fois qu'il y a une obligation juridique ou constructive de transférer le bénéfice économique à un tiers, il est possible qu'un transfert des avantages économiques soit nécessaire en règlement, et le montant de l'obligation peut être mesuré de manière fiable. Les dépenses sont incluses dans le bilan des activités financières sur la base des droits constatés incluant la TVA qui ne peut pas être récupérée.
- h) Les ressources de dépenses sont attribuées à l'activité spécifique lorsque le coût est directement lié à cette activité. Mais le coût de gestion et d'administration de chaque activité, qui inclut les salaires et les frais généraux de la fonction centrale, est réparti sur la base des dépenses directes attribuables à chaque activité.
- i) Les liquidités et les équivalents de trésorerie incluent la banque et la caisse, ainsi que les dépôts à court terme, avec une maturité de trois mois ou moins.
- j) Les débiteurs et les créanciers d'une somme d'argent ou payable dans l'année des dates du rapport sont transmis au prix de transaction. Les débiteurs et les créanciers d'une somme d'argent ou payable plus d'un an plus tard et non pas sujets aux taux d'intérêt du marché sont mesurés à la valeur actuelle des reçus futurs attendus ou des paiements remis au taux d'intérêt du marché.

1. Pratiques comptables (suite)

- k) Les loyers payables dans le cadre des baux d'exploitation, où substantiellement tous les risques et avantages d'une propriété subsistent avec le bailleur, sont imputés aux résultats des activités financières pour l'exercice lors duquel ils arrivent à échéance.
- l) Les frais de soutien des projets et de défense incluent les frais encourus dans le cadre des activités de projets et de défense qui ne sont pas couverts par les subventions de fonds affectés spécifiques. Les autres frais de soutien incluent les frais d'exploitation de l'association caritative qui ne peuvent être directement attribués aux projets de l'association ni aux campagnes de financement.
- m) Les coûts des campagnes de financement concernent les frais encourus par l'association caritative lors de la levée de fonds pour son travail de bienfaisance.
- n) La société de bienfaisance opère un régime de retraite pour le compte de ses employés. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'association caritative dans un fonds administré séparément. Les coûts des retraites représentent les contributions payables selon le régime par la société de bienfaisance au fonds. La société de bienfaisance n'a aucun élément de passif actuel sous ce régime autre que le paiement des contributions même s'il subsiste un passif conditionnel concernant les garanties données par l'administrateur de la caisse de retraite qui sont décrites en plus amples détails à la Note 15 des états financiers.
- o) Les fonds affectés doivent être employés à des fins spécifiques comme indiqué par le donateur. Les dépenses qui répondent à ces critères sont imputées au fonds, avec une attribution juste des frais d'assistance et de gestion.
- p) Les fonds exclus de la contingence sont des dons et d'autres ressources de l'exercice à recevoir ou générés pour les objets de l'association caritative.
- q) Les dons affectés à des fins particulières par le Conseil de gestion pour des objectifs particuliers.
- r) Des transferts sont faits entre les dons affectés à des fins particulières, les fonds exclus de la contingence et les fonds affectés pour couvrir les déficits de financement d'un projet.
- s) La dépréciation est calculée pour radier le coût des immobilisations corporelles sur la base de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :
- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------------|
| Meubles et équipement - général | 4 ans |
| Meubles et équipement - projets | Entièrement dépréciés dans l'année d'achat |
| Installations, usine et machines | durée de bail des bureaux |
- Les éléments de matériel sont capitalisés lorsque le prix d'achat dépasse 250 £. Les frais de dépréciation sont attribués aux activités sur la base de l'utilisation des actifs associés dans ces activités.
- t) Les investissements détenus sous forme d'immobilisations corporelles à la valeur moyenne à la date du bilan. Le gain ou la perte pour la période est ajouté.e à l'état des activités financières.
- u) Les administrateurs ont évalué si le recours à la méthode de la continuité de l'exploitation convient et ils ont envisagé des situations ou des événements susceptibles de survenir qui pourraient nuire à la capacité de l'association de bienfaisance de continuer son exploitation. En particulier, les administrateurs ont pris en considération les projections et les prévisions de l'association caritative, y compris la pression sur les revenus ordinaires et ils ont conclu qu'il est raisonnable de penser que le groupe de bienfaisance dispose de suffisamment de ressources pour continuer ses opérations à l'avenir.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

2. Analyse revenus non affectés	2018	2017
Legs, dons et subventions principaux	£	£
Blanes Trust	25 000	25 000
Sylvia Adams	1 000	-
Ericson Trust	4 000	2 500
Lee Foundation	5 000	-
Lucy Astor	-	50 000
Pilkington Trust	-	2 000
Agence suédoise de coopération internationale pour le développement*	606 299	459 253
T. H. Brunner Charitable Trust	1 000	1 000
Ministère Norvégien des Affaires étrangères***	420 485	208 302
The Rhododenron Trust***	1 000	-
Eva Reckitt	-	1 000
Autres revenus et dons	15 779	37 544
Total	1 079 563	786 599

*Ce financement inclut la première année d'un élément supplémentaire de deux ans qui sert à développer et construire des réseaux au sujet des personnes souffrant de handicaps dans les communautés autochtones et minoritaires.

**Ces fonds ont été octroyés pendant une période allant jusqu'au début 2019. Nous continuons donc de dépenser les fonds durant l'exercice financier de 2019.

*** Ceci a été transféré au projet mauritanien LG12 (voir la Note 15 sur les transferts)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Note

3 Dépenses - Groupe et association

	Coûts de levée de fonds	Défense et projets	Politique et publications	Frais de soutien	Total 2018	Total 2017
	£	£	£	£	£	£
Frais de personnel (note 5)	32 181	479 559	76 457	103 621	691 818	726 370
Consultants et bureaux régionaux	48 052	242 614	-	37 749	328 415	394 064
Bénévoles	1 885	6 388	-	909	9 183	9 644
Développement et formation de personnel	-	6 348	4 763	741	11 852	10 089
Subsistance et déplacements du personnel	2 351	103 369	289	80	106 088	80 224
Activités des partenaires	-	932 944	10 887	-	943 832	678 682
Séminaires, formations et autres évènements	115	57 825	15 106	-	73 046	84 158
Politiques et informations	-	-	27 986	-	27 986	19 757
Audits des projets	-	26 118	-	-	26 118	26 259
Change et frais bancaires	141	13 539	288	-	13 968	14 683
Autres coûts financiers	360	8 310	586	633	9 889	17 281
Dépenses en TI	1 530	33 350	1 879	4 668	41 427	39 510
Équipement du projet	-	2 658	-	-	2 658	162
Loyers bureaux locaux et autres dép	-	39 010	-	-	39 010	31 479
Frais professionnels	-	3 327	-	-	3 327	200
Sous-total	86 615	1 955 359	138 242	148 402	2 328 617	2 132 562
Frais d'exploitation bureaux	2 188	49 405	3 493	3 750	58 836	56 028
Frais comptables et audit généraux	720	16 258	1 149	1 234	19 361	25 125
Frais des locaux	6 405	144 597	10 223	10 974	172 199	149 918
Recrutement	889	20 076	1 419	1 524	23 908	195
Dotations aux amortissements (générales)	80	1 805	128	137	2 150	6 581
Réunions et dépenses des administr	454	10 249	725	778	12 205	9 219
Autres coûts	1 282	18 826	2 046	12 316	34 471	11 272
Sous-total	12 019	261 215	19 183	30 713	323 130	258 338
Total	98 634	2 216 574	157 425	179 115	2 651 747	2 390 900
Frais de soutien *	7 145	160 566	11 404	- 179 115	-	-
Dépenses totales	105 779	2 377 140	168 828	- 2 651 747	2 390 900	

* Les frais de soutien sont alloués aux activités premières proportionnellement aux dépenses allouées et directes totales de telles activités.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Note

4. Ressources d'exercice/(débours) pour l'année - Groupe et association

Déclaré après charge / crédit

	2018	2017
	£	£
Dépréciation	4 808	6 473
Rémunération des membres du Conseil	-	-
Dépenses des membres du Conseil	12 205	9 219
Rémunération des auditeurs :		
Audits généraux du groupe et associati	18 121	19 964
Autres conseils	1 240	5 161
Audits donateurs (projet)	26 118	25 874
Locations baux d'exploitation :		
Propriété	119 491	112 700
Autres	7 936	18 278
	<u>7 936</u>	<u>18 278</u>

Les dépenses remboursées des membres du Conseil représentent le remboursement des frais de déplacement et de subsistance de 9 (2017 : 9) membres pour la participation à des réunions du Conseil.

5. Nombre et frais de personnel

Frais de personnel comme suit :

	2018	2017
	£	£
Salaires	902 062	607 240
Frais de sécurité sociale	74 683	73 049
Contributions aux retraites	43 489	37 116
Autres frais de personnel	-	8 965
	<u>1 020 234</u>	<u>726 370</u>

Les salaires incluent ceux de 2 membres clés de la direction, les employés les mieux payés, qui ont gagné au total 76 214 £ pendant l'année (136 589 £ en 2017). Cependant, en raison de la démission de l'ancien directeur exécutif et la nomination d'un nouveau pendant l'année, personne n'a gagné plus de 60 000 £. En revanche, un employé a gagné entre 70 000 £ et 80 000 £ en 2017 ; les contributions par l'employeur à la caisse de retraite pour cet employé se sont élevées à 7 838 £ en 2017. Le salaire et les frais généraux des autres personnels clés se sont élevés à 130 903 £ (2017 : 129 000 £)

Le nombre d'employés hebdomadaires moyen (équivalent de plein temps) pendant l'année a été comme suit :

	2018	2017
	No.	No.
Bureau des directeurs pendant levée de fonds	6	6
Administration et finance	4	4
Projets et assistance projets dont bureaux régionaux	25	16
	<u>35</u>	<u>26</u>

Le temps du personnel dirigeant et opérationnel est attribué aux activités sur la base du temps réellement travaillé. Le temps du personnel de soutien est assigné aux activités au pro rata basé sur le nombre d'employés (équivalent à temps plein) qui travaillent sur ces activités. Par ailleurs, MRG a plusieurs consultants à l'étranger avec des contrats à long terme.

6. Fiscalité

L'association caritative est exempte de l'impôt sur les sociétés puisque tous ces revenus sont caritatifs et sont appliqués à des fins de bienfaisance.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Note

7. Actifs corporels - Groupe et association

	Groupe		Association	
	Meuble & équipement 2018 £	Meuble & équipement 2017 £	Meuble & équipement 2018 £	Meuble & équipement 2017 £
Frais				
Au début de l'exercice	35 776	173 449	24 726	161 250
Ajouts dans l'année	6 127	13 706	4 218	12 411
Éliminations dans l'année	-	(148 893)	-	(148 935)
À la fin de l'exercice	41 903	38 262	28 944	24 726
Dépréciation				
Au début de l'exercice	28 183	170 877	17 462	160 678
Débit pour l'année	4 808	6 473	4 808	5 719
Éliminations dans l'année	995	(146 657)	-	(148 935)
À la fin de l'exercice	33 986	30 693	22 270	17 462
Valeur comptable nette				
À la fin de l'exercice	7 917	7 569	6 674	7 264
Au début de l'exercice	7 569	2 572	7 264	2 572

8. Investissements - Groupe et association

	2018 £	2017 £
Valeur du marché au début de l'exercice	264 016	236 073
Revenu des investissements réinvestis	8 743	7 574
Bénéfices nets	(32 825)	20 369
Valeur du marché à la fin de l'exercice	239 934	264 016
Coût historique à la fin de l'exercice	90 301	90 301

9. Débiteurs

	Groupe		Association	
	2018 £	2017 £	2018 £	2017 £
Créances commerciales	-	-	-	-
Non réglé avec les partenaires	-	-	-	-
Soldes offices régionaux	3 921	1 021	64 390	19 061
Autres débiteurs	56 188	18 063	53 305	18 063
Pré-paiement	61 935	46 866	61 935	46 866
TVA	-	-10	-	-10
Revenu gagné	64 490	203 056	64 490	203 056
	186 533	268 996	115 339	287 036

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Note

10a. Créanciers : montants dus dans 1 an

	Groupe		Association	
	2018	2017	2018	2017
	£	£	£	£
Créanciers	30 180	7 797	30 180	6 318
Fiscalité, sécurité sociale et autres paies	16 289	15 212	16 289	13 064
Subventions repayables	121 627	-	121 627	-
Autres créanciers	28 896	18 498	-	18 498
Comptes de régularisation	81 222	61 013	78 028	56 934
	278 214	102 520	246 124	94 814

L'association a obtenu une facilité de caisse en devises multiples avec NatWest, à hauteur de 120 000 £ en mai 2012. Cette facilité est sécurisée par une obligation non garantie sur ses biens.

10b. Prévoyance retraite

	Groupe		Association	
	2018	2017	2018	2017
	£	£	£	£
Passif au titre du régime de retraite	(95 077)	(117 000)	(95 077)	(117 000)
	(95 077)	(117 000)	(95 077)	(117 000)

11. Analyse des actifs nets entre les fonds

Groupe	Fonds affectés	Fonds généraux	Total des fonds
	£	£	£
Actif corporel	-	7 917	7 917
Investissements en immobilisations	-	239 934	239 934
Passifs à long terme	-	(95 077)	(95 077)
Fonds de roulement	730 204	132 956	863 160
Actifs nets à la fin de l'exercice	730 204	285 730	1 015 934

Analyse des actifs nets entre les fonds

Association	Fonds affectés	Fonds généraux	Total des fonds
	£	£	£
Actif corporel	-	6 674	6 674
Investissements en immobilisations	-	239 934	239 934
Passifs à long terme	-	(95 077)	(95 077)
Fonds de roulement	442 491	39 122	481 613
Actifs nets à la fin de l'exercice	442 491	190 653	633 144

12. Engagements baux d'exploitation

L'association a des engagements à la fin de l'année, conformément aux baux d'exploitation suivants :

Propriété	2018	2017
	£	£
Moins d'1 an	125 000	114 583
2-5 ans	-	-
Plus de 5 ans	-	-
	125 000	114 583
Équipement	2018	2017
	£	£
Moins d'1 an	6 182	2 597
2-5 ans	11 288	6 240
Plus de 5 ans	-	390
	17 470	9 227

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

13 Devises

Les soldes de fonds affectés détenus en devises étrangères à la fin de l'exercice ont été traduits en Livres Sterling au taux de change en vigueur au 31 décembre 2018, conformément aux normes d'informations financières.

Cependant, ces fonds restent dans les comptes en devise étrangère. La CE, sur les donateurs de l'association, demande des conversions entre les devises de manières particulières, stipulées dans le contrat, ce qui peut engendrer des différences de change entre la valeur GBP des soldes des fonds à la Note 15 et la valeur réelle quand les soldes sont dépensés ou convertis.

14. Régime de retraite

Les contributions déposées dans le plan de croissance jusqu'en septembre 2001 inclus étaient converties en montant définis de retraite payables à compter de la date formelle de départ en retraite. Depuis octobre 2001, les contributions ont été investies dans des fonds personnels qui ont une garantie du capital et qui sont convertis en retraites lors du départ en retraite, soit dans le plan de croissance, soit par l'achat d'une rente.

L'administrateur du plan demande une évaluation actuarielle tous les trois ans pour déterminer la position du financement du plan en comparant les actifs avec le passif des services passés à la date d'évaluation. Les règles du plan donnent à l'administrateur la capacité de demander aux employeurs de contribuer plus pour garantir l'objectif de financement statutaire conformément à la loi Britannique de 2004 relative aux retraites.

L'actuaire du régime a préparé une mise à jour de la position du financement à compter de septembre 2017. La valeur de marché des actifs du plan ainsi que les dispositions techniques des plans (à savoir passif des services passés) ont révélé un déficit de 131,50 millions de Livres Sterling (2017 : déficit de 230,6 millions de Livres Sterling), ce qui équivaut à un niveau de financement de 85,8 % (2017 :

Si une évaluation actuarielle révèle un déficit des actifs comparés aux passifs, les administrateurs doivent préparer un plan de redressement qui détermine les étapes à suivre pour remédier au déficit. Le plan de redressement proposé demande la participation des employeurs à compter de 1er avril 2018 devant payer 14 483 £ par an. Les paiements du plan de redressement depuis le 1er avril 2019 s'élèvent à 15 416 par an. Ces paiements augmentent de 3 % tous les 1er avril.

Suite à des changements de législation en septembre 2005 et en novembre 2011, il est possible que la dette de l'employeur soit perçue par l'administrateur du plan. La dette est seulement due si l'employeur cesse de participer au plan ou si le plan est dissolu. Le Pensions Trust a informé Minority Rights Group de la dette de l'employeur estimée en cas du retrait du plan sur la base de la position financière du plan à compter du 30 septembre 2016. Minority Rights Group serait responsable de la part estimée de la dette de l'employeur de 317 201 £ (2015 : 272 022£) s'il avait quitté le plan en septembre 2016.

Selon le Conseil de gestion, puisque l'association caritative pense continuer d'offrir une adhésion au plan et parce qu'il n'est pas informé de l'intention de dissoudre le plan, la dette va sûrement se cristalliser à l'avenir.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)
Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Note

15. Mouvements de fonds

Fonds affectés

Région d'Afrique et du Moyen-Orient

Région Asie-Pacifique

Région Europe/CEI

Communications stratégiques

Démarginalisation et litige stratégique

Programmes culturels

Droits de l'homme dans les conflits

Différences de change latentes

Total des fonds affectés

REGION D'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT

Yémen : Améliorer les droits civils et politiques de la communauté muhamasheen - Projet suspendu

YM1

Commission européenne

Réaliser les droits des minorités et des populations autochtones en

IR3 Afrique Centrale et de l'Est ***

Irish Aid

Voice via OPD

Allan & Nesta Ferguson Charitable Trust

Garden Court Chambers

IR4 Obtenir les droits des minorités et des populations autochtones en Afrique

Irish Aid

Renforcer la capacité des organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et des sociétés de presse pour mettre au défi la discrimination contre les peuples historiquement marginalisés au Rwanda

RW2

Commission européenne

Habiliter les défenseurs des droits fonciers des autochtones pour

LR1 empêcher le changement climatique

Commission européenne

Coalition pour l'égalité religieuse et le développement inclusif - Phase

CR1 de cocréation

DfID via Institute of Development Studies

Renforcer la défense des droits de l'homme pour la liberté de religion et de conviction dans MENA **

DP2

Ministère néerlandais des Affaires étrangères****

Protéger et promouvoir les droits de l'homme des minorités

EG2 discriminées en Egypte **

Commission européenne

Consolider les capacités de la société civile en Tunisie pour combattre

TU1 toutes les formes de discrimination

Commission européenne

Sous-total Région d'Afrique et du Moyen-Orient

REGION ASIE-PACIFIQUE

Habiliter les OCS thaï à représenter les communautés marginalisées

TH1 dans les provinces de la frontière méridionale

Commission européenne

Soutenir le pluralisme religieux et le respect de la liberté de religion

SA1 ou de conviction en Asie du Sud

Commission européenne

Promouvoir la tolérance à travers les arts : Théâtre axé sur les

PK1 minorités et récits pour la jeunesse pakistanaise

Fondation du Commonwealth pour la démocratie

Stanley Johnson Stiftung

Sous-total Région Asie et Pacifique

	Début de l'exercice	Ressources de l'exercice	Ressources de débours	Transferts dont financement de contrepartie MRG	Fin de l'exercice
	£	£	£	£	£
	213 477	667 074	(413 028)	44 373	511 896
	56 056	107 971	(47 666)	27 718	144 078
	11 601	292 727	(383 666)	-	(79 339)
	267 078	225 000	(326 807)	-	165 271
	26 164	314 435	(349 542)	12 568	3 625
	(42 953)	(4 271)	(6 936)	54 160	-
	141 356	146 872	(303 556)	(-)	(15 328)
	672 779	1 749 808	(1 831 201)	138 818	730 204
	9 658	-	(9 658)	-	-
	682 437	1 749 808	(1 840 859)	138 818	730 204
	49 806	(88 713)	(5 466)	44 373	-
	49 806	(88 713)	(5 466)	44 373	-
	73 952	(6 220)	(67 731)	-	-
	73 952	(22 580)	(51 371)	-	-
	-	5 360	(5 360)	-	-
	-	10 000	(10 000)	-	-
	-	1 000	(1 000)	-	-
	-	151 557	(53 459)	-	98 097
	-	151 557	(53 459)	-	98 097
	-	78 930	(38 508)	-	40 422
	-	78 930	(38 508)	-	40 422
	-	187 061	-9	-	187 052
	-	187 061	-9	-	187 052
	-	12 526	(12 526)	-	-
	-	12 526	(12 526)	-	-
	30 250	139 739	(114 251)	-	55 738
	30 250	139 739	(114 251)	-	55 738
	59 469	78 748	(73 434)	-	64 783
	59 469	78 748	(73 434)	-	64 783
	-	113 448	(47 644)	-	65 804
	-	113 448	(47 644)	-	65 804
	213 477	667 074	(413 028)	44 373	511 897
	17 159	(32 914)	(11 963)	27 718	
	17 159	(32 914)	(11 963)	27 718	
	-	137 000	(3 259)	-	133 741
	-	137 000	(3 259)	-	133 741
	38 897	3 885	(32 444)	-	10 338
	38 897	-	(28 559)	-	10 338
	-	3 885	(3 885)	-	-
	56 056	107 971	(47 666)	27 718	144 079

* Financement de contrepartie supplémentaire levé et dépensé, et enregistré sous LG8 et LG11 ci-dessous.

** Ce financement de contrepartie finance le projet d'Egypte (EG2) et projet Irak/Iran (AA10) tel qu'opérationnel en Egypte et en Irak y compris d'autres pays du Moyen-Orient.

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Note

15. Mouvements de fonds

REGION CEI/EUROPE

Protection contre la haine : Habilitier la société civile à contrer

FFH la cyber haine contre les Roms

Commission européenne

Améliorer les procès justes des personnes suspectées ou

FA1 accusées de crimes

Commission européenne

Ukraine - Stratégies pour la coopération socio-économique

UR1 entre les communautés Roms et les autorités locales

Commission européenne

MRG

AA11 Projet Caravan

Fondation européenne de la culture

Mobiliser la société civile pour contrôler l'égalité pour les

TR2 Roms dans les systèmes de logement et éducatifs en Turquie

Commission européenne

Sous-total Région Europe/CEI

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

Rapports efficaces sur le développement, les minorités et la

MM1 migration***

Commission européenne

International Visegrad Fund

DÉMARGINALISATION ET LITIGE STRATÉGIQUE

LG* Démarginalisation et litige stratégique

LG* Autres projets juridiques

LG1 - Voice UCRT

LG9 US DRL : Mauritanie**

LG10 De l'action à l'égalité des droits pour les Roms - UE via SONCE

LG11 Évaluation de la démarginalisation : Financement de VOICE

Pour créer un environnement favorable pour mettre fin à

LG12 l'esclavage en Mauritanie : UE

FF1 Freedom Fund

Garantir la reconnaissance des minorités et des populations

BS1 autochtones et leurs droits au Botswana

Commission européenne

PROGRAMMES CULTURELS

AA1 Drames, Diversité et Développement

Commission européenne

Théâtre des rues et consultation communautaire pour
promouvoir la participation et l'accès aux services dans la

AA9* communauté Dominico-Haïtienne

Commission européenne

Sous-total Culture et défense internationale

	Début de l'exercice	Ressources de l'exercice	Ressources de débours	Transfert	Fin de l'exercice
	£	£	£	£	£
	-	120 000	(67 551)	-	52 449
	-	120 000	(67 551)	-	52 449
	-	21 000	-	-	21 000
	-	21 000	-	-	21 000
	73 936	159 000	(372 984)	-	(140 048)
	73 936	92 070	(306 054)	-	(140 048)
	-	66 930	(66 930)	-	-
	2 922	2 631	(5 553)	-	-
	2 922	2 631	(5 553)	-	-
	(65 257)	(9 904)	62 422	-	(12 740)
	(65 257)	(9 904)	62 422	-	(12 740)
	11 601	292 727	(383 666)	-	(79 338)
	267 078	225 000	(326 807)	-	165 271
	267 078	200 620	(302 427)	-	165 271
	-	24 380	(24 380)	-	-
	26 164	314 435	(349 542)	12 568	3 625
	(91 368)	-	-	11 568	(79 800)
	-	11 404	(13 018)	-	(1 614)
	6 703	60 927	(38 730)	-	28 900
	15 016	27 716	(28 174)	-	14 558
	2 084	5 445	(21 498)	-	(13 969)
	57 434	148 665	(158 181)	1 000	48 918
	-	35 925	(29 293)	-	6 632
	36 295	24 353	(60 648)	-	-
	36 295	24 353	(60 648)	-	-
	6 936	-	(6 936)	-	-
	6 936	-	(6 936)	-	-
	(49 889)	(4 271)	-	54 160	-
	(49 889)	(4 271)	-	54 160	-
	(42 953)	(4 271)	(6 936)	54 160	-

* Financement de contrepartie supplémentaire levé et dépensé par les partenaires et/ou les donateurs de ces projets Cette dépense/ce financement supplémentaire n'est pas inclus.e dans les chiffres ci-dessus.

** Ce financement inclut un élément de financement de contrepartie pour LG12.

*** IR3, IR4 (page préc.) et MM1 se financent en contrepartie

Minority Rights Group (à responsabilité limitée par garantie)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Note 15 Mouvements de fonds

DROITS DE L'HOMME DANS LES CONFLITS

AA4 Droits de l'homme dans les conflits UE Irak - Société

Commission européenne

AA10 Irak/Iran**

Commission européenne

Sous-total : Droits de l'homme dans les conflits

Fonds affectés avant gains de change latents

Gains de change latents (pertes)

Total des fonds affectés

Dons exclus de la contingence

Réserve de réévaluation

Prévoyance retraite

Fonds général

Total des fonds exclus de la contingence

Total des fonds

	Au début de l'exercice	Ressources de l'exercice	Ressources de débours	Transferts	À la fin de l'exercice
	£	£	£		£
AA4 Droits de l'homme dans les conflits UE Irak - Société	23 577	3 071	(26 648)	-	
Commission européenne	23 577	3 071	(26 648)	-	
AA10 Irak/Iran**	117 779	143 801	(276 908)	-	(15 328)
Commission européenne	117 779	143 801	(276 908)	-	(15 328)
Sous-total : Droits de l'homme dans les conflits	141 356	146 872	(303 556)	-	(15 328)
Fonds affectés avant gains de change latents	672 777	1 749 808	(1 831 201)	138 819	730 204
Gains de change latents (pertes)	9 658	-	(9 658)	-	-
Total des fonds affectés	682 435	1 749 808	(1 840 859)	138 819	730 204
Dons exclus de la contingence					
Réserve de réévaluation	174 447	-	(32 825)	-	141 622
Prévoyance retraite	(117 000)	-	21 923	-	(95 077)
Fonds général	43 355	317 818	16 830	(138 819)	239 184
					-
Total des fonds exclus de la contingence	100 802	317 818	5 929	(138 819)	285 730
Total des fonds	783 237	2 067 627	(1 834 930)	-	1 015 934

** Ce projet est financé en contrepartie par DP2.

Le total du fonds est positif quand la subvention reçue est supérieure au montant dépensé jusqu'à la fin de l'année. Les soldes continus sont dépensés sur des activités de subvention dans les années suivantes. Le solde du fonds est négatif quand le montant dépensé à la clôture de l'exercice dépasse la subvention reçue. Les soldes reportés sont remboursés des paiements de donateurs les années suivantes.

